



## Formulaire d'adhésion/renouvellement

Association pour la protection du Lac des Pins

L'ASSOCIATION a pour mission la protection et l'amélioration de la qualité du Lac des Pins, de sa faune et de sa flore. Son mandat est de servir d'intermédiaire entre les membres et les organismes du milieu afin de mieux protéger notre environnement en développant des projets structurants visant la protection, la restauration et la mise en valeur du Lac des Pins.

En devenant membre, vous donnez force et légitimité à l'Association, dont les membres du comité sont, tout comme vous, résidents au Lac des Pins.

### AVANTAGES

- Adhésion de 2 ans, de juin à juin, année paire
- Carte de membre
- Accès à plusieurs activités organisées par l'association

### MODALITÉS DE PAIEMENT

- Coût : 40\$
- Paiement : En argent ou par chèque



-----  
*Compléter les informations suivantes et remettre avec votre paiement:*

Nom(s) du/des résident(s) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse au Lac des Pins: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Vous devez remettre votre formulaire complété ainsi que le paiement à l'un des membres suivants :

- **Marcel Picard**, 260, rue Gingras
- **Johanne Gaudreau**, 170, rue Bertrand

Sur réception de votre adhésion/renouvellement, une carte de membre vous sera remise immédiatement.

# Aide-mémoire à l'intention des RÉSIDENTS ET DE LEURS INVITÉS

## Conservation d'un milieu naturel sain au Lac des Pins

**LES RÉSIDENTS** du Lac des Pins ([lacsdespins.ca](http://lacsdespins.ca)) souhaitent tous préserver leur lac pour en faire un milieu naturel sain. Voici quelques bonnes pratiques, responsables et simples qui en assureront la pérennité.

### Préservation de la qualité de l'eau du lac

#### LAVAGE DES EMBARCATIONS

Laver les embarcations (ponton, kayak, chaloupe, canot, planche, autres), les remorques et le matériel utilisé (pagaies, ancre, matériel de pêche, etc.) allant sur le lac lorsque ceux-ci vont ou ont été à l'extérieur du lac afin d'éviter que des espèces indésirables envahissantes ne s'installent (ex. moules zébrées, myriophylle à épi, voir le site gouvernemental [www.mffp.gouv.qc.ca](http://www.mffp.gouv.qc.ca))

#### SAVONS BIODÉGRADABLES

Utiliser des savons biodégradables pour vos usages quotidiens (vaisselle, lavage, auto, etc.) cela permet de réduire, entre autres, les risques de prolifération de plantes aquatiques indésirables et nuisibles à la santé du lac (ex. algues bleues).

#### PESTICIDES ET FERTILISANTS

Éviter l'utilisation de pesticides (herbicides, fongicides, autres) et de fertilisants chimiques car ceux-ci peuvent limiter les apports en sédiments et nutriments au plan d'eau ce qui est propice à la multiplication des plantes aquatiques envahissantes.

#### AMÉNAGEMENT DES BERGES

Aménager les berges avec la végétation appropriée (ex. myrique baumier) permet de mieux contrôler l'érosion, filtrer la pollution et l'eau de ruissellement en provenance du sol et favoriser un écosystème performant. Plusieurs sites internet donnent des informations très pertinentes. Voir ([banderiveraine.org](http://banderiveraine.org), [www.bandessriveraines.quebec](http://www.bandessriveraines.quebec))

### Préservation du milieu naturel

#### PROTECTION DU MILIEU ET DES ESPÈCES

Plusieurs terrains autour du Lac des Pins constituent un écosystème de choix pour de nombreuses espèces (grand héron, harard, tortue, autres). La protection du milieu naturel du lac et des espèces qui le composent sont essentiels au maintien de la biodiversité qui contribue grandement à la santé de notre lac. Vous pouvez même collaborer à la protection des tortues en signalant leur présence au [www.carapace.ca](http://www.carapace.ca).

### Respect de l'environnement

#### PUISSANCE MAXIMUM MOTEUR ÉLECTRIQUE (MOTEUR À ESSENCE INTERDIT)

Seuls les moteurs électriques sont permis sur le Lac des Pins ayant une puissance maximum de 7.5 KW. Les moteurs à essence sont strictement interdits.

#### INTERDICTION DES POISSONS APPÂTS

Les membres de l'association du Lac des Pins acceptent depuis quelques années d'ensemencer le lac avec des truites. Toutefois la pêche doit se faire dans le respect de la réglementation, notamment sur les poissons appâts. Il est interdit d'utiliser du poisson appât vivant ou mort, en tout temps au Lac des Pins. Ceux-ci et l'eau dans laquelle ils sont conservés peuvent propager des virus, bactéries, parasites et espèces aquatiques envahissantes causant de sérieux dommages aux espèces qui y vivent et à la qualité de l'eau du lac. Voir le site gouvernemental [www.mffp.gouv.qc.ca](http://www.mffp.gouv.qc.ca)

#### DÉCHETS

Les bacs à vidanges installés sur le Chemin des Pins servent uniquement aux déchets et à la récupération domestiques, non aux ordures monstres ou aux produits chimiques. Ces derniers doivent être amenées à l'écho centre qui est généralement ouvert tous les samedis de 9-12h et 13-16h. Pour plus de certitude, vous pouvez vérifier l'horaire affiché sur les bacs.

#### FEUX D'ARTIFICES

Malgré un caractère des plus festifs, l'usage de feux d'artifices comporte certains risques et engendre de la pollution. Entre autres ceux-ci produisent des déchets de plastique qui se retrouvent dans le lac. Sachez que l'usage des feux d'artifices est encadré par le règlement numéro 2018-360, section 3, de la municipalité de Notre Dame De Montauban. Voir [municipalite.notre-dame-de-montauban.qc.ca](http://municipalite.notre-dame-de-montauban.qc.ca)